

Trente millions pour le regroupement du lycée Jean-Piaget

Le Conseil d'Etat neuchâtelois demande un crédit au Grand Conseil pour ce projet. Cet argent doit servir à l'assainissement de deux bâtiments et leurs aménagements en vue du regroupement



Le Collège latin n'abritera bientôt plus le lycée Jean-Piaget et sera transformé en lieu culturel. (Photo d'archives)

Le regroupement du Lycée Jean-Piaget avance. Lors de sa séance de mercredi, le Conseil d'Etat neuchâtelois a adopté un rapport demandant au Grand Conseil un crédit d'engagement de 29,84 millions de francs pour ce projet.

Cet argent servira à l'assainissement du bâtiment des Beaux-Arts 30, l'assainissement des toitures du bâtiment Léopold-Robert 10, ainsi que des aménagements intérieurs importants dans les deux bâtiments. Actuellement réparti sur six sites, le lycée sera ainsi regroupé sur deux bâtiments à Neuchâtel à l'horizon de la rentrée d'août 2024. Le site de Fleurier reste maintenu.

Création du CPNE

Par ailleurs, le Conseil d'État a adopté un rapport à l'appui d'un décret créant le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), un établissement cantonal multisites regroupant les centres professionnels actuels : le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), le Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), le Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) et une partie du Lycée Jean-Piaget (maturités professionnelles commerciales).

Inscrit dans le programme de législature 2017-2021, le CPNE regroupera, à l'horizon 2025, sur les sites actuels, sept pôles de compétences organisés par domaines professionnels et incluant la formation des adultes, ainsi qu'un pôle de formation préapprentissage et transition, pour plus de sept mille élèves et de six cents postes de travail. / comm-rgi